

« La mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac est l'offre la plus rentable qui soit. »

- Margaret Chan, directeur-général de l'OMS lors du Forum international de l'OMS qui s'est tenu à Moscou, en Russie, le 27 avril 2011

Journée mondiale sans tabac 2011

Malgré une ratification à grande échelle, l'application du traité de lutte antitabac rencontre des obstacles

WASHINGTON, ÉTATS-UNIS, 31 mai 2011 – Un traité à caractère obligatoire visant à freiner la dévastatrice épidémie mondiale de tabagisme a remporté un vif succès au cours des six années suivant son adoption. Cependant, la communauté internationale devrait intégrer la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) à son processus de développement global afin d'en accélérer et d'en renforcer la mise en œuvre, comme l'a conseillé l'Alliance pour la Convention-cadre (FCA) lors de la journée mondiale sans tabac 2011.

La CCLAT est entrée en vigueur en 2005. Aujourd'hui, 172 Parties représentant environ 87 % de la population mondiale l'ont ratifié. Ce traité des Nations Unies connaît donc une très belle réussite. La CCLAT définit des étapes spécifiques que les gouvernements doivent suivre pour lutter contre le tabagisme, notamment les suivantes :

- Adoption de mesures fiscales et financières afin de diminuer le tabagisme
- Interdiction de toute publicité en faveur du tabac, de toute promotion et de tout parrainage
- Création d'espaces publics et de lieux de travail sans fumée
- Ajout de grandes mises en garde sanitaires sur les emballages des produits du tabac
- Lutte contre le commerce illicite de produits du tabac

La réussite de la CCLAT concerne également les mises en garde sous forme d'illustrations ajoutées aux emballages des produits du tabac. Aujourd'hui, 41 juridictions internationales requièrent l'utilisation de tels avertissements. Par exemple, l'Uruguay impose l'ajout d'étiquettes couvrant 80 % des emballages et le Canada, premier pays à instaurer une telle mesure, intègre des mises en garde couvrant 75 % des emballages. Le gouvernement australien a proposé des avertissements qui couvriraient 82,5 % des emballages des produits du tabac.

Par ailleurs, les lois d'interdiction totale de fumer dans les lieux de travail et d'accueil du public ont fleuri depuis 2005. Plus de 60 pays ont promulgué une loi antitabac stricte et globale à l'échelle nationale ou locale. Par exemple, la ville de Mexico, où la Cour suprême a voté en septembre 2009 une loi d'interdiction totale de fumer dans les lieux de travail et d'accueil du public, peut désormais protéger la santé de tous ses citoyens au-delà du cadre de la législation fédérale.

Toutefois, la CCLAT doit faire face à de nombreux obstacles, générés par l'industrie du tabac. Étant donné la hausse des revenus et de la population dans les pays en développement, l'industrie s'intéresse à ces territoires et attaque les gouvernements qui osent s'opposer à elle. Par exemple, En 2010, le géant du tabac Philip Morris International (PMI) a remis en question les mises en garde sanitaires sous forme d'illustrations graphiques proposées par l'Uruguay ainsi que d'autres mesures

de lutte antitabac au prétexte que ces politiques violaient le traité de protection des investissements ratifié en 1988 entre l'Uruguay et la Suisse, pays où PMI est implanté.

Le tabagisme est un facteur de risque majeur des maladies non transmissibles (MNT), qui entravent de plus en plus le développement et menacent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015. Un [rapport de l'Organisation mondiale de la santé](#) publié lors d'une réunion des ministres de la Santé à Moscou, en Russie, au mois d'avril, a confirmé cette tendance.

Pour contrecarrer ces défaillances, la FCA propose que la CCLAT soit reconnue comme un outil majeur permettant d'optimiser la santé mondiale et le développement. D'éminents chercheurs, notamment la prestigieuse revue médicale *The Lancet*, ont identifié la mise en œuvre de la CCLAT comme la mesure la plus efficace et rentable de lutte contre les maladies non transmissibles (MNT). Ces dernières sont responsables des deux tiers des décès dans le monde et ont été qualifiées d'« urgence de santé publique qui évolue lentement » par Ban Ki-Moon, le secrétaire général des Nations Unies

En septembre, les Nations Unies hébergeront le Sommet sur les MNT, qui vise à établir une feuille de route internationale dans la lutte contre les MNT. Suite aux recommandations des consultations régionales de l'OMS et de la conférence de Moscou, la FCA invite les États membres des Nations Unies à souligner la nécessité d'une mise en œuvre de la CCLAT accélérée et efficace dans le rapport sur les résultats du Sommet sur les MNT.

Les actions des gouvernements, notamment la coopération de tous les ministères appropriés et des services chargés de la santé, comme l'a suggéré la CCLAT, mais aussi l'engagement des dirigeants internationaux envers la mise en œuvre de la Convention représentent des étapes importantes dans la lutte pour diminuer les 5,4 millions de décès par an dus au tabagisme.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le directeur des communications de la FCA, Marty Logan à Ottawa.

Tél. : +1-613-241-3927, poste 302 ; fax : +1-613-617-1179 ; e-mail : loganm@fctc.org ; Skype : loganjourn.



SI AUCUNE MESURE N'EST PRISE, LE TABAGISME TUERA 8 MILLIONS DE PERSONNES CHAQUE ANNEE D'ICI 2030, DONT 70 % DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT. LA FCA S'EVERTUE A LUTTER CONTRE CE FLEAU. NOUS SOMMES PLUS DE 350 SOCIETES PROVENANT D'UNE CENTAINE DE PAYS ET NOUS SOUTENONS LE TRAITE DE LA CONVENTION-CADRE POUR LA LUTTE ANTITABAC (CCLAT). SI VOUS VOULEZ NOUS AIDER DANS NOTRE ACTION, NOUS VOUS INVITONS A CONSULTER LE SITE WEB WWW.FCTC.ORG.